

« Vérité, indépendance, pluralisme, image... éthique »

Les questions posées au journalisme sont aussi incessantes que multiples. L'apparition puis la consécration du Web ont bousculé le monde de l'information. Dans le même temps, la courbe de la confiance accordée aux médias peut connaître des embellies, mais elle demeure problématique, fragile. Une crise est bel et bien là avec ses développements parfois souriants, souvent dommageables, toujours plus passionnants. De fait, voici le journalisme renvoyé à lui-même, intensivement interrogé.

Ce n'est pas une première. En 1897, Henry Bérenger, l'un des rédacteurs de la *Revue bleue*, écrivait ces quelques mots qui font encore écho : **« Il y a une crise de l'école, il y a une crise du Parlement. Il y a une crise de la presse... Elle contraint tous les intellectuels à réfléchir sur les conditions faites au journalisme contemporain, et sur les moyens de l'améliorer... »**

Fausse nouvelles, scandales financiers, sensationnalisme... Sous la III^e République, la presse naissante fut sommée de s'expliquer sur « ses responsabilités ». La confiance s'effritait déjà. Après le « bourrage de crâne » de la Grande Guerre dénoncé par Albert Londres, l'une des premières chartes éthiques au monde a été rédigée en 1918 par le tout récent Syndicat National des Journalistes.

France Télévisions et RetroNews, le site de presse de la BnF, se sont associés pour raconter cette histoire en 12 tableaux. Une série de modules vidéo diffusée sur franceinfo canal 27 accompagne cette exposition.

Remerciements aux auteurs Christian Delporte – *Les Journalistes en France* (Seuil) – et Christophe Charle – *Le Siècle de la presse* (Seuil).

G A Z E T T E.



LE Roy de Perse avec 15. mille chevaux & 50. mille hommes de pied assiege Dille à deux iournées de la ville de Babylone : où le grand Seigneur a fait faire commandement à tous ses Ianissaires de se rendre sous peine de la vie, & continuë nonobstant ce divertissement-là à faire tousiours vne aspre guerre aux preneurs de Tabac, qu'il fait suffoquer à la fumée.

De Constantinople le 2. Avril 1631.

Sa Saincteté a finalement receu les articles & conditions accordées concernant la paix si long temps attenduë en Italie. Il est survenu dans Madril vn accident de feu qui a fort endommagé l'hostel du Comte Olivarez, & le Palais Royal. Sa Majesté Catholique a pourveu le Marquis d'Ayton de la charge de General de la marine en la coste de Flandres, & a envoyé Dom Ferdinand Contieras pour hastier le partement de la flotte de Vestinde. Le Clergé contribuë en Portugal deux cens vingt-cinq mil escus pour subvenir à la necessité presente des affaires.

De Rome le 26. Avril

La ville d'Vlm a refusé ouvertement la contribution que le Commissaire Imperial luy demandoit, & respondu au Magistrat qu'ils acceptoyent la resolution de l'assemblée de Lipsic. On fait marcher contr'eux les Regimés d'Italie : Mais on croit que le passage leur sera refusé par ceux de Sueve & Franconie, qui ont desia leué force Soldats.

De la hante Allemagne le 30. Avril.

Les Imperialistes se sont icy arrestez apres la prise de Francfort sur Oder, & attendent mille Hongrois qui se ioindront à la garnison de Tilly les doit grossir, capables

De Freistadt leur doit enuoyer, en Sylefie le 1. May.

1631

☞ En une seule chose ne céderai-je à personne, en la recherche de la vérité. ☞

☞ L'histoire est le récit des choses advenues : la gazette seulement le bruit qui en court... elle ne ment pas, même quand elle rapporte quelque fausse nouvelle qui lui a été donnée pour véritable. ☞

Renaudot

Avec *Le Mercure françois*, la *Gazette* est présentée comme le premier périodique français. Elle est née d'un privilège royal, à la demande de Richelieu. C'est donc dans le champ de

la politique que le journalisme fait ses premiers pas, sous la direction de Théophraste Renaudot, qui affirme néanmoins une distance avec le pouvoir de l'État.

JOURNAL

DE LA

LIBERTÉ DE LA PRESSE.



Celui qui veut opposer quelques limites à cette Liberté, a des vœux à étouffer, et des mensonges à faire propager. (FRÉRON. *Disc. à la Conv. Séance du 9 Fructidor.*)

Du 17 Fructidor, an 2^{me}. de la République

J'ouvre une tribune pour plaider les droits de la presse. Je fixe un point pour lui rallier un bataillon de défenseurs.

A cette mesure est attaché, j'ose le croire, le triomphe de la liberté publique. Depuis que Merlin de Douay nous a déclamé (séance du 4 fructidor) qu'une loi si importante est très difficile à faire, de puis que...

1794

🔊 J'ouvre une tribune pour plaider les droits de la presse. Je fixe un point pour lui rallier un bataillon de défenseurs. 🗣️

Gracchus Babeuf

Quelques semaines après la chute de Robespierre, le 9 thermidor an II, la presse se libère à nouveau. Les titres se multiplient.

Gracchus Babeuf (1760-1797) lance le *Journal de la liberté de la presse* le 3 septembre 1794, qui deviendra en novembre 1795 *Le Tribun*

du peuple ou le Défenseur des droits de l'homme. Celui qui sera guillotiné le 27 mai 1797 suite à la Conjuration des Égaux, rédige seul ce périodique de combat, tiré à deux mille exemplaires «à l'imprimerie Guffroy, rue Honoré, n°35».



LE CONSTITUTIONNEL,

JOURNAL DU COMMERCE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

On reçoit les réclamations des personnes qui ont des griefs à exposer, et les avis qui peuvent intéresser le public. On s'abonne au bureau du journal, rue Montmartre, n. 121, où l'on reçoit les annonces dont l'insertion est jugée convenable par les gérans, à raison de 1 fr. 50 c. la ligne. Prix de l'abonnement : 20 fr. pour 3 mois, 40 fr. pour 6 mois, et 80 fr. pour l'année. Les lettres, paquets et argent doivent être adressés, francs de port, au Directeur du Constitutionnel, rue Montmartre, n. 121.

Intérieur.

PARIS, 28 JUILLET.

**La force matérielle
seule a pu empêcher
jusqu'à présent LE
CONSTITUTION-
NEL de paraître;
il ne cessera jamais
d'être voué à la sain-
te cause de la liberté**

Le pacte d'alliance est rompu; on sait qu'elles indignes mains l'ont brisé. Lâches, autant que cruels, ils ont recours à la force brutale, et déjà le sang de vos enfans, de vos femmes, de vos amis, de vos concitoyens a inondé les rues de la capitale; mais les véritables Français ont couru aux armes; les soldats

français, citoyens aussi, ont prouvé qu'ils appartenaient, non à une implacable faction qui rend enfin le dernier soupir; mais à la France, à la France seule qui appelle aujourd'hui tous ses enfans.

A les entendre nos braves soldats d'Alger n'auraient été glorieusement porter la civilisation sur les rivages africains que pour aller y chercher la barbarie, l'esclavage, afin de venir les planter en France. Nos braves sont indignement calomniés; si quelques-uns d'entr'eux reviennent, ils courront tous sous les drapeaux de la France.

Nous sommes déjà vainqueurs; la tyrannie se cache dans l'ombre et fuit.

Le soleil de la liberté luit brillant sur nos têtes; il éclaire le dernier jour de la l'oppression, pour renaître resplendissant et assister au triomphe à jamais assuré de la liberté.

Le premier sentiment qui ait frappé une grande nation qu'on insultait a été l'étonnement et la stupeur. La consternation a été courte. Deux jours ne sont pas écoulés depuis la promulgation des ordonnances Polignac, et déjà Paris tout entier, Paris, dans une unanimité de volonté, où il ne s'était point rencontré depuis la glorieuse année 1789, proclame son indignation. Le commerce ferme ses ateliers, les gardes nationales courent aux armes, et ce soir la force légale opposée à la force brutale aura rétabli l'ordre troublé un moment par le délire de cinq ou six misérables décorés du nom de ministres.

A onze heures du matin, tous les gardes nationaux étaient

déjà réunis dans le faubourg Saint-Germain. Les dignes jeunes gens des écoles de médecine et de droit couverts presque tous d'un habillement uniforme, armés de pistolets de combats et d'armes prises chez un grand nombre d'armuriers, qui les ont livrés sans résistance et sans vouloir en accepter le prix se joignaient à cette opposition généreuse. Honneur à qui combattra pour la cause, payée du sang de nos pères et achetée par nous-mêmes, et de tant de sacrifices et de résignation depuis seize années! il est temps de nous montrer dignes du nom français.

Les agens du pouvoir, aussi lâches qu'ils étaient insolens sont en fuite de toutes parts. Ils appellent en s'éloignant des troupes qui seront reçues dans nos murs comme des frères.

— Les députés de la France sont réunis dans ce moment. Ils rédigent une protestation contre le coup d'état et dans lequel ils déclarent que le Roi n'est pas libre.

— Un bataillon du 53^e régiment de ligne défile sur les boulevards des Italiens, confondu avec le peuple. Il est accueilli par de vives acclamations; on entend partout répéter *vive la ligne!*

— Rouen et Orléans sent aux armes. Point de résistance, elle eut été vaine. Le Drapeau français flotte dans ses deux ville...

— Toutes les légions de la garde nationale, si indignement dissoutes, sont sur pied, en uniforme et en armes. Le tambour bat.

**La seconde édition est sous
presse**

1830

☞ Nous sommes déjà vainqueurs;
la tyrannie se cache dans l'ombre et fuit. ☛

La rédaction du journal

En pleine Restauration, le roi Charles X signe des ordonnances liberticides dont l'une prévoyait la suspension de la liberté de la presse. Les journalistes engagent la révolution; leur fronde immédiate contre la censure fusionne avec le mécontentement de la rue. Au cours

des Trois Glorieuses, du 27 au 29 juillet 1830, la censure s'exerce sur les titres de presse allant jusqu'au saccage des imprimeries. Alors que les barricades s'érigent à Paris, la presse, comme ici *Le Constitutionnel*, devient partie prenante de la révolution.

Le Petit Journal

Bureaux : rue de La Fayette, 64
Librairie du Petit Journal

Abonnements Paris
TROIS MOIS..... 5 FR.
SIX MOIS..... 9 FR.
UN AN..... 18 FR.

QUOTIDIEN
UN NUMÉRO : 5 CENTIMES

Abonnements Départ
TROIS MOIS..... 6 FR.
SIX MOIS..... 12 FR.
UN AN..... 24 FR.

Septième Année : n° 2,438
Vendredi 24 Septembre 1869

L'abondance des détails que nous publions sur l'assassinat des six victimes de Pantin, nous force à retarder la publication du *Souvenir judiciaire*.

Tirage du *Petit Journal* NUMÉRO D'HIER

Jamais crime n'a excité à ce point l'émotion et la curiosité.

Tout autre événement passe inaperçu ; on peut dire qu'à Paris comme dans toute la France, on ne s'occupe pas d'autre chose. Les moindres informations, les plus minutieux détails de l'instruction judiciaire sont aussitôt connus, propagés de bouche en bouche et servent d'aliment à l'anxiété générale. Les jour-

Et ce qui est plus épouvantable encore... la qualité des meurtriers : UN MARI ! UN PÈRE ! UN FILS ! UN FRÈRE !...

De quoi pourrais-je m'occuper aujourd'hui, si ce n'est de cette terrible affaire, de cette mystérieuse tragédie.

Je reprends donc mon récit où je l'ai laissé hier, en m'attachant à donner les détails les plus minutieux mais en même temps les plus précis.

Il importe de se mettre en garde contre les récits fantaisistes, si intéressants soient-ils.

Peut-être avez-vous lu dans quelque journal la nouvelle suivante :

Un boucher du faubourg Saint-Antoine, en voyant la femme assassinée, s'est écrié : « C'est ma sœur ! ma pauvre sœur !... Je l'attendais ; elle devait être la marraine de mon enfant ! »

J'ai raconté hier comment la justice avait été mise sur la voie ; je dois ajouter que le maître de l'*Hôtel du Chemin de fer du Nord*, boulevard Denain, 12, par son intelligence et son activité, a été d'une grande utilité dans l'enquête judiciaire.

On sait que Jean Kinck, jeune homme d'une vingtaine d'années, était descendu à l'hôtel du Chemin de fer du Nord il y a quelques jours ;

Que dimanche dernier une dame, accompagnée de cinq enfants, était venue le demander. Ne l'ayant pas trouvé, elle s'était retirée, annonçant qu'elle reviendrait :

Depuis, on ne l'a plus revue.

Où plutôt on a retrouvé son cadavre mardi, dans une basse fosse, à Pantin...

J'ai négligé hier un passage du récit

De la barrière part une grande route conduisant à la station de Pantin ; C'est dans cette route que débouche le *Chemin vert*, sur le bord duquel ont été trouvés les cadavres.

Il est donc plus que probable que la fosse avait été creusée d'avance.

Cette supposition est pleinement confirmée par la *Gazette des Tribunaux* de ce matin. Ce journal, qui ne parle jamais qu'à bon escient et qui s'était abstenu jusqu'ici, entre aujourd'hui dans de grands détails.

Après avoir raconté le séjour de Jean Kinck à l'hôtel du Chemin de fer du Nord, la *Gazette des Tribunaux* ajoute :

Le meurtrier était donc ce jeune homme ; du reste, le lundi matin, il revint à l'*Hôtel du Chemin de fer du Nord* pour y changer de vêtements, partit ensuite et ne revint plus ; or, ces vêtements étaient tachés de sang.

Deuxième année. — Numéro 446

LE NUMÉRO 15 CENTIMES
(Départements et gares : 20 c.)

ABONNEMENTS (Paris)
Un an, 54 fr. — Six mois, 27 fr. — Trois mois, 13 fr. 50

ANNONCES
MM. Ch. Lagrange, Cerf et Co, 6, PLACE DE LA BOURSE
Les manuscrits ne sont pas rendus

Administration, 13, rue de la Grange-Batelière.

EDMOND TARBÉ, Directeur-Gérant.

Rédaction, 13, rue du Helder.

Le Gaulois

Vendredi 24 Septembre 1869

LE NUMÉRO 15 CENTIMES
(Départements et gares : 20 c.)

ABONNEMENTS (Départements)
Un an, 64 fr. — Six mois, 32 fr. — Trois mois, 16 fr.

ANNONCES
MM. Ch. Lagrange, Cerf et Co, 6, PLACE DE LA BOURSE
Les manuscrits ne sont pas rendus

LE CRIME DE PANTIN

L'Assassin.

Mercredi, deux heures.

L'émotion est à son comble. On ne se préoccupe que du crime horrible dont les détails sont commentés, répétés, exagérés même, comme si la vérité n'était pas déjà assez atroce par elle-même.

Dans ces sortes d'affaires, il est d'un haut intérêt de ne pas entraver par des indiscretions l'action rapide, mais prudente, de la police : tel renseignement donné à la légère peut servir d'indice aux coupables, et leur fournir de précieuses données pour dérouter la justice ; aussi hier nous étions-nous abstenus de parler de l'assassin présumé ; il nous semblait qu'il était sage d'imiter la réserve des journaux judiciaires, et de ne pas avertir l'assassin des soupçons qui planaient sur lui.

Aujourd'hui le doute ne semble plus possible. Tous les indices se groupent pour accuser un jeune homme qui est évidemment un des assassins.

Cet homme se nommerait Jean Kinck.

Il était venu, il y a quelques jours, à l'hôtel du chemin de fer du Nord, 12, boulevard Denain.

Il a été inscrit sur les registres du logeur avec les indications :

Jean Kinck, rentier, domicile ordinaire à Roubaix.

Comme le logeur lui demandait sa profession, Je n'en ai pas, répondit-il.



(2)



PORTRAITS DES TROIS PRINCIPALES VICTIMES
MADAME KINCK. — LE FILS AÎNÉ AGÉ DE SEIZE ANS. — LE FILS CADET AGÉ DE QUATORZE ANS.



(3)

Dernières Nouvelles.

Mercredi, minuit.

Les renseignements les plus positifs nous arrivent à la dernière heure.

Nous insistons sur la trop grande légèreté avec laquelle ont été accueillies les premières rumeurs. Dans ces sortes d'affaires, l'impudence des novellistes peut être nuisible au succès des recherches et il ne faut pas, selon nous, sacrifier l'intérêt général au désir de paraître trop et trop vite informé.

La femme assassinée et les cinq enfants portent bien le nom de Kinck. Ici le doute n'est plus possible.

Ils étaient partis de Roubaix, pour mettre à exécution un projet d'émigration, sans doute pour l'Allemagne.

On est certain aujourd'hui que l'assassinat n'a eu d'autre mobile qu'une question d'argent. Ainsi c'est pour quelques misérables intérêts pécuniaires que les six victimes sont tombées sous le fer des assassins.

Un détail excessivement important a été relevé par la police, et nous donne la clef de la rumeur qui nous était parvenue dans la journée, au sujet d'un cocher qui aurait été arrêté.

Aucun cocher n'a été arrêté, mais voici ce qui s'est passé.

On avait remarqué que des taches de

1869



🔴 Jamais crime n'a excité à ce point l'émotion et la curiosité. [...]

Nous dirons le chiffre exact du tirage du Petit Journal dans la journée d'hier. Il a été vendu 357 600 exemplaires de ce numéro.

Les demandes s'élèvent à 400 000 pour aujourd'hui. 📢

La rédaction du journal

Un cultivateur découvre un charnier dans son champ de luzerne près de Pantin : il y a là six corps, cinq enfants et leur mère. Jean-Baptiste Troppmann est arrêté. Très vite la presse le surnomme « le Massacreur

de Pantin ». Titres racoleurs, luxe de détails sordides, avec ce crime épouvantable, la France assiste à la naissance d'un genre nouveau du journalisme : le fait divers. Tout le pays se passionne pour cette affaire.



☞ Voici venir votre récolte ; malheureusement ce que vous avez semé porte des fruits qui donnent la mort. ☞

Tous se prosternent devant le veau d'or. Son nom est Panama. Ingénieurs, financiers, hommes politiques et journalistes, le scandale n'épargne personne. La III^e République connaît sa crise la plus grave. Avec *La Libre Parole*, le 6 septembre 1892, c'est une presse nationaliste, antirépublicaine et antisémite qui révèle ce dossier de corruption hors norme. La plupart des patrons de presse ont touché

des pots-de-vin pour influencer l'achat d'action de Panama.

Dans le même temps, la dénonciation des affaires louches et des malversations en tout genre est ardemment pratiquée par la presse de l'époque ; c'est même un instrument de chantage. Moyennant rétribution, le journal ne dira rien. De quoi alimenter pour longtemps la défiance à l'égard de la presse.



Des flottes
en vingt heures
de dire : « Il

ité musculaire
et de voler dans
e des oiseaux !

Le transfert de la vision à distance permet aux maris de regarder ce que fait pendant l'absence leur épouse bien-aimée.

47772



1892



🔊 Les nouvelles afflueront au cabinet du journaliste, comme par autant de filets nerveux ; d'autres filets nerveux les transmettront au même instant chez tous les abonnés [...] moyennant l'abonnement le plus minime, le citoyen du XX^e siècle pourra [...] être sans cesse en communion avec tout le genre humain. 🗣️

Eugène Dubief

Le progrès fait rêver. Pour le dessinateur Henriot, nul doute que, bientôt, la transmission du son et des images en temps réel sera

possible. Eugène Dubief le confirme avec son livre *Le Journalisme* paru en 1897.



☞ *En fait de nourriture intellectuelle, la presse a le reportage à outrance, [...] les diffamations, la reproduction complaisante de tous les événements sensationnels, crimes, scandales, faits de vie privée [...].* ☛

Alfred Fouillée

☞ *Il y a une crise de la presse [...]. Elle contraint tous les intellectuels à réfléchir sur les conditions faites au journalisme contemporain, et sur les moyens de l'améliorer.* ☛

Henry Bérenger

L'un est sociologue, l'autre est un jeune écrivain. Dans les colonnes de la *Revue bleue*, Alfred Fouillée rédige un article qui pointe une responsabilité déterminante de la presse

face au crime. Le papier fait grand bruit, et Henry Bérenger décide de lancer une vaste enquête sur «*les maladies du journalisme*» auprès de ses confrères.

Les Responsabilités de la Presse.

La *Revue Bleue* sert ce matin la seconde fournée des opinions recueillies par M. Henry Bérenger sur *les Responsabilités de la Presse*. En donnant avec franchise notre sentiment sur l'initiative de M. Henry Bérenger, nous avons provoqué l'envoi de quelques réflexions qui seront discutées plus utilement à la conclusion de l'enquête. Voyons aujourd'hui la lettre, et surtout l'esprit, des réponses de MM. R. Poincaré, Charles Canivet, Jules Claretie, Maurice Barrès et Georges Clémenceau.

Cette seconde fournée est infiniment supérieure à la première, aux réquisitoires, à la réclame personnelle et brutale des Jaurès, des Drumont et des Talmeyr. Assis aux points cardinaux de l'horizon politique, MM. Poincaré, Canivet, Barrès et Clémenceau s'accordent dans un unisson énergique pour proclamer le mépris nécessaire de la presse d'injures et de personnalités, la disqualification des feuilles prostituées à l'insulte.

M. Poincaré demande pour la presse un état démocratique de liberté légale, une législation qui tienne un double compte des droits de la presse et des droits du public :

« Je suis libre de parler dans la rue ; mais si quelqu'un passe près de moi, je ne suis pas libre de l'insulter. Je suis libre de ne rien acheter dans un magasin ; mais je ne suis pas libre d'y entrer et de déclarer au marchand : « Si vous ne me donnez pas cette montre ou ce parapluie, je vais raconter partout que vos ressorts sont mauvais et que vos leines se brisent au moindre coup de vent. Il n'y a point de bonnes raisons pour que je puisse crier impunément dans les colonnes d'un journal ce que je ne pourrais, sans

sang, autre
oublier un
laquelle, raitre,
valeur, digna-
» « des
les s pays
de co millions
d'En s'ob-
la So et que
rapie rions,
qui ecrets
dans and le
ont d l'es-
qu'il spion-
anné es les
vèlen suite
pas Béné-
tice, payait
com, ermé-
seule
enco s ren-
franc ruine-
» acées
bien aires,
Oues pleine
mutu rance,
leurs
» l'rocès
que es ! Si
ston n ins-
lons ivers
dern e con-
vante anons
atten berté,
près te lu-
» clarité.
» fac es ne

Pour atténuer l'impression, j'ai cru de mon devoir de vous donner la version qui m'est communiquée sur les dessous de l'affaire.

UNE ENQUÊTE SUR LA PRESSE

La *Revue bleue* a ouvert une enquête sur les défauts et les qualités de la presse et a posé à divers personnages cette question :

Estimez-vous que la presse française ne remplit pas son office légitime ? Et quels remèdes verriez-vous à ces maladies du journalisme ? Vous apparaissent-elles comme incurables et constitutives, ou croyez-vous que, tout en conservant à la presse son entière liberté, on lui rendrait sa vraie fonction d'éducatrice sociale par une organisation plus logique et des mœurs plus sévères ?

« M. Edouard Drumont est nettement favorable à la presse. Sans elle, « le pays pourrirait sur place » ; la vraie doctrine républicaine — dont on ne savait pas M. Drumont si chaud partisan — ne se maintient que par les journaux, et il en est de même, dans un domaine bien différent, de la vérité religieuse ». Car, s'ils n'avaient point de journaux, « les catholiques n'entendraient plus parler des principes sur lesquels repose la société chrétienne. »

Les journalistes remplissent aujourd'hui le rôle des moines prédicateurs qui, parfois « excessifs dans leurs attaques » n'en furent pas moins « le sel de la terre. » Comme réformes pratiques, M. Drumont propose : « L'attribution au jury de tous les procès de presse, le droit de faire toujours la preuve à l'exception des faits qui se rapportent strictement à la vie privée, l'attribution en revanche de dommages-intérêts considérables, quand la preuve ne sera point faite. »

Jaurès répond :

« Non, Monsieur, il ne me paraît pas possible de régler et de « moraliser » la presse. Elle est un reflet de l'état social : et c'est cet état qu'il faudrait transformer. Toute la

1897

« Non, Monsieur, il ne me paraît pas possible de régler et de « moraliser » la presse. Elle est un reflet de l'état social : et c'est celui-ci qu'il faudrait transformer.

Toute la société d'aujourd'hui est fondée sur la puissance de l'argent. [...] Comment la presse échapperait-elle à cette action souveraine ? »

Jean Jaurès

« Blâmer la presse d'exprimer cet état d'âme, c'est imputer au thermomètre le degré de la température. »

Clémenceau

Jaurès, Drumont, Nordau, Poincaré, Zola, Clémenceau... Interpellés par Henry Bérenger quant à la question de la responsabilité de la presse, des sommités de l'information donnent leur point de vue sur les thèses formulées par Alfred Fouillée dans son étude.

Les journaux, qui avaient fait la publicité de cette interrogation, publient les opinions des différents politiciens, patrons de presse et journalistes sur la moralisation de la profession. Ici, les propos rapportés de Jaurès et Clémenceau.

Directeur
ERNEST VAUGHAN
ABONNEMENTS
Un an 20 • 10 • 5 •
Six mois 12 • 6 • 3 •
Trois mois 6 • 3 • 1 •
PARIS 20 • 10 • 5 •
Départements et Algérie. 24 • 12 • 6 •
Étrangers (Union Postale). 30 • 15 • 7 •
POUR LA RÉDACTION :
S'adresser à **M. A. BERTHIER**
Secrétaire de la Rédaction
Adresse télégraphique : **AURORE-PARIS**

Directeur
ERNEST VAUGHAN
LES ANNONCES SONT REÇUES :
142 — Rue Montmartre — 142
AUX BUREAUX DU JOURNAL
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus
ADRESSER LETTRES ET MANDATS :
à **M. A. BOUIT, Administrateur**
Téléphone : 102-88

L'AURORE

Littéraire, Artistique, Sociale

J'accuse...!

LETTRE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Par **ÉMILE ZOLA**

LETTRE
A M. FÉLIX FAURE
Président de la République

Monsieur le Président,
Me permettez-vous, dans ma gratitude pour le bienveillant accueil que vous m'avez fait un jour, d'avoir le souci de votre juste gloire et de vous dire que votre étoile, si heureuse jusqu'ici, est menacée de la plus honteuse, de la plus ineffaçable des taches ?
Vous êtes sorti sain et sauf des basses calomnies, vous avez conquis les cours. Vous apparaissez rayonnant dans l'apothéose de cette fête patriotique que l'alliance russe a été pour la France, et vous vous préparez à présider au solennel triomphe de notre Exposition universelle, qui couronnera notre grand siècle de travail, de vérité et de liberté. Mais quelle tache de boue sur votre nom — j'allais dire sur votre règne — que cette abominable affaire Dreyfus ! Un conseil de guerre vient, par ordre, d'oser acquitter un Esterhazy, soufflet suprême à toute vérité, à toute justice. Et c'est fini, la France a sur la joue cette souillure, l'histoire écrira que c'est sous votre présidence qu'un tel crime social a pu être commis.
Puisqu'ils ont osé, j'oserai aussi, moi. La vérité, je la dirai, car j'ai promis de la dire, si la justice, régulièrement saisie, ne la faisait pas, pleine et entière. Mon devoir est de parler, je ne veux pas être complice. Mes nuits seraient hantées par le spectre de l'innocent qui expie là-bas, dans la plus affreuse des tortures, un crime qu'il n'a pas commis.
Et c'est à vous, monsieur le Président, que je la crierai, cette vérité, de toute la force de ma révolte d'honneur et de ma conscience.

lieu, des papiers disparaissaient, comme il en disparaît aujourd'hui encore ; et l'auteur du bordereau était recherché, lorsqu'un *a priori* se fit peu à peu que cet auteur ne pouvait être qu'un officier de l'état-major, et un officier d'artillerie : double erreur manifeste, qui montre avec quel esprit superficiel on avait étudié ce bordereau, car un examen raisonné démontre qu'il ne pouvait s'agir que d'un officier de troupe. On cherchait donc dans la maison, on examinait les écritures, c'était comme une affaire de famille, un traitre à surprendre dans les bureaux mêmes, pour l'en expulser. Et, sans que je veuille refaire ici une histoire connue en partie, le commandant du Paty de Clam entre en scène, dès qu'un premier soupçon tombe sur Dreyfus. A partir de ce moment, c'est lui qui a inventé Dreyfus, l'affaire devient son affaire, il se fait fort de confondre le traitre, de l'amener à des aveux complets. Il y a bien le ministre de la guerre, le général Mercier, dont l'intelligence semble médiocre ; il y a bien le chef de l'état-major, le général de Boisdeffre, qui paraît avoir cédé à sa passion cléricale, et le sous-chef de l'état-major, le général Gonse, dont la conscience a pu s'accommoder de beaucoup de choses. Mais, au fond, il n'y a d'abord que le commandant du Paty de Clam, qui les mène tous, qui les hypnotise, car il s'occupe aussi de spirilisme, d'occultisme, il converse avec les esprits. On ne croira jamais les expériences auxquelles il a soumis le malheureux Dreyfus, les pièges dans lesquels il a voulu le faire tomber, les enquêtes folles, les imaginations monstrueuses, toute une démenée torturante.
Ah ! cette première affaire, elle est un cauchemar, pour qui la connaît dans ses détails vrais ! Le commandant du Paty de Clam arrête Dreyfus, le met au secret. Il court chez madame Dreyfus, la terrorise, lui dit que, si elle

Est-ce donc vrai, les choses indicibles, les choses dangereuses, capables de mettre l'Europe en flammes, qu'on a dû enterrer soigneusement derrière ces huis-clos ? Non ! il n'y a eu, derrière, que les imaginations romanesques et démentes du commandant du Paty de Clam. Tout cela n'a été fait que pour cacher le plus saugrenu des romans-feuilletons. Et il suffit, pour s'en assurer, d'étudier attentivement l'acte d'accusation lu devant le conseil de guerre.
Ah ! le néant de cet acte d'accusation ! Qu'un homme ait pu être condamné sur cet acte, c'est un prodige d'iniquité. Je défie les honnêtes gens de le lire, sans que leur cœur bondisse d'indignation et crie leur révolte, en pensant à l'espiation démesurée, là-bas, à l'île du Diable. Dreyfus sait plusieurs langues, crime ; on n'a trouvé chez lui aucun papier compromettant, crime ; il va parfois dans son pays d'origine, crime ; il est laborieux, il a le souci de tout savoir, crime ; il ne se trouble pas, crime ; il se trouble, crime. Et les naïvetés de rédaction, les formelles assertions dans le vide ! On nous avait parlé de quatorze chefs d'accusation : nous n'en trouvons qu'une seule en fin de compte, celle du bordereau ; et nous apprenons même que les experts n'étaient pas d'accord, qu'un d'eux, M. Gobert, a été bousculé militairement, parce qu'il se permettait de ne pas conclure dans le sens désiré. On parlait aussi de vingt-trois officiers qui étaient venus accabler Dreyfus de leurs témoignages. Nous ignorons encore leurs interrogatoires, mais il est certain que tous ne l'ont pas accusé.

profondément, s'inquiètent, cherchent, finissent par se convaincre de l'innocence de Dreyfus.
Je ne ferai pas l'histoire des doutes, puis de la conviction de M. Scheurer-Kestner. Mais, pendant qu'il fouillait de son côté, il se passait des faits graves à l'état-major même. Le colonel Sandherr était mort, et le lieutenant-colonel Picquart lui avait succédé comme chef du bureau des renseignements. Et c'est à ce titre, dans l'exercice de ses fonctions, que ce dernier eut un jour entre les mains une lettre-télégramme, adressée au commandant Esterhazy, par un agent d'une puissance étrangère. Son devoir strict était d'ouvrir une enquête. La certitude est qu'il n'a jamais agi en dehors de la volonté de ses supérieurs. Il soumit donc ses soupçons à ses supérieurs hiérarchiques, le général Gonse, puis le général de Boisdeffre, puis le général Billot, qui avait succédé au général Mercier comme ministre de la guerre. Le fameux dossier Picquart, dont il a été tant parlé, n'a jamais été que le dossier Billot, j'en tends le dossier fait par un subordonné pour son ministre, le dossier qui doit exister encore au ministère de la guerre. Les recherches durèrent de mai à septembre 1896, et ce qu'il faut affirmer bien haut, c'est que le général Gonse était convaincu de la culpabilité d'Esterhazy, c'est que le général de Boisdeffre et le général Billot ne mettaient pas en doute que le fameux bordereau fût de l'écriture d'Esterhazy. L'enquête du lieutenant-colonel Picquart avait abouti à cette constatation

avec lui une correspondance amicale. Seulement, il est des secrets qu'il ne fait pas bon d'avoir surpris.
A Paris, la vérité marchait, irrésistible, et l'on sait de quelle façon l'orage attendu éclata. M. Mathieu Dreyfus dénonça le commandant Esterhazy comme le véritable auteur du bordereau, au moment où M. Scheurer-Kestner allait déposer, entre les mains du garde des sceaux, une demande en revision du procès. Et c'est ici que le commandant Esterhazy paraît. Des témoignages le montrent d'abord afoilé, prêt au suicide ou à la fuite. Puis, tout d'un coup, il paye d'audace, il étouffe Paris par la violence de son attitude. C'est que du secours lui était venu, il avait reçu une lettre anonyme l'avertissant des menées de ses ennemis, une dame mystérieuse s'était même dérangée de nuit pour lui remettre une pièce volée à l'état-major, qui devait le sauver. Et je ne puis m'empêcher de retrouver là le lieutenant-colonel du Paty de Clam, en reconnaissant les expédients de son imagination fertile. Son œuvre, la culpabilité de Dreyfus, était en péril, et il a voulu sûrement défendre son œuvre. La revision du procès, mais c'était l'écrasement du roman-feuilleton si extravagant, si tragique, dont le dénouement abominable a lieu à l'île du Diable ! C'est ce qu'il ne pouvait permettre. Dès lors, le duel va avoir lieu entre le lieutenant-colonel Picquart et le lieutenant-colonel du Paty de Clam, l'un le visage découvert, l'autre masqué. On les retrouvera prochainement tous deux devant la justice civile. Au fond, c'est toujours l'état-major qui se défend, qui ne veut pas avouer son crime, dont l'abomination grandit d'heure en heure.
On s'est demandé avec stupeur quels étaient les protecteurs du commandant Esterhazy. C'est d'abord, dans l'ombre, le lieutenant-colonel du Paty de Clam, qui a tout machiné, qui a

conseil de guerre déferait ce qu'un conseil de guerre avait fait ?
Je ne parle même pas du choix toujours possible des juges. L'idée supérieure de discipline, qui est dans le sang de ces soldats, ne suffit-elle à confirmer leur pouvoir même d'équité ? Qui dit discipline dit obéissance. Lorsque le ministère de la guerre, le grand chef, a établi publiquement, aux acclamations de la représentation nationale, l'autorité absolue de la chose jugée, vous voulez qu'un conseil de guerre lui donne un formel démenti ? Hiérarchiquement, cela est impossible. Le général Billot a suggestionné les juges par sa déclaration, et ils ont jugé comme ils doivent aller au feu, sans raisonner. L'opinion préconçue qu'ils ont apportée sur leur siège est évidemment celle-ci : « Dreyfus a été condamné pour crime de trahison par un conseil de guerre ; il est donc coupable, et nous, conseil de guerre, nous ne pouvons le déclarer innocent ; or nous savons que reconnaître la culpabilité d'Esterhazy, ce serait proclamer l'innocence de Dreyfus. » Rien ne pouvait les faire sortir de là.
Ils ont rendu une sentence inique qui a jamais pèsera sur nos conseils de guerre, qui ontachera désormais de suspicion tous leurs arrêts. Le premier conseil de guerre a pu être inintelligent, le second est forcément criminel. Son excuse, je le répète, est que le chef suprême avait parlé, déclarant la chose jugée inattaquable, sainte et supérieure aux hommes, de sorte que des inférieurs ne pouvaient dire le contraire. On nous parle de l'honneur de l'armée, on veut que nous l'aimions, que nous la respections. Ah ! certes, oui, l'armée qui se lèverait à la première menace, qui défendrait la terre française, elle est tout le peuple et nous n'avons pour elle que tendresse et respect. Mais il ne s'agit pas d'elle, dont nous voulons justement la dignité, dans notre besoin de justice. Il

1898

☞ En portant ces accusations, je n'ignore pas que je me mets sous le coup des articles 30 et 31 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881, qui punit les délits de diffamation. Et c'est volontairement que je m'expose. ☛
Émile Zola

C'est Clemenceau, directeur de *L'Aurore*, qui choisit le titre du brûlot qu'il s'apprête à publier à la une. Le « J'accuse... ! » de Zola porte les tirages à plus de 200 000 exemplaires ce 13 janvier 1898, et affermit le positionnement récent de *L'Aurore* comme publication dreyfusarde. Dans l'article de huit colonnes, qui relève à la fois de la plai-

doirie et du pamphlet, Émile Zola défend le capitaine Alfred Dreyfus et accuse nominativement dix acteurs de l'affaire, dont un ministre. Suite à la publication, le ministre de la Guerre porte plainte ; Zola ainsi que le gérant du journal sont poursuivis et condamnés à de lourdes amendes, et à des peines d'emprisonnement.

tant plus
opération
urons été
ation du

taille est
m qu'on
roule son
qui fait
re deux
plusieurs
nées d'A-
mptaient
ques pha-
noy met-
tants à

qu'on
en Bel-
de l'Hes-
l'Ourthe
gagnant
ontre sur
e par des
bien, les
l'Angle-
nt avan-
ints sans
quelecon-
ain nom-

Norvège. Ces télégrammes allemands font
une peinture terrible de la situation en
Russie. Une révolution y serait imminen-
te : à Odessa, les mobilisés doivent être
assemblés à coups de fouets.

Camelote allemande

Balles et blessures inoffensives

Nos soldats ont pris l'habitude des bal-
les allemandes et des shrapnells. Et l'inef-
ficacité des projectiles de nos ennemis est
l'objet de toutes les conversations. Les
shrapnells, en effet, éclatent mollement en
l'air et tombent en pluie de fer inoffensive
ou s'enfoncent dans la terre sans éclater.
De plus le tir est très mal réglé. Et nos
pioupious n'en parlent qu'en riant.

Quant aux blessures causées par les bal-
les, elles ne sont pas dangereuses. Un de
nos amis qui revient de la frontière a pu
constater que les balles allemandes traver-
sent les chairs de part en part sans faire
aucune déchirure. De sorte que les grands
trains de blessés que notre ami rencontra
étaient remplis de jeunes gens atteints par
des balles et qui pourtant riaient avec une
réconfortante bonne humeur.

Les f... bruits

🔊 Un de nos amis qui revient de la frontière
a pu constater que les balles allemandes
traversent les chairs de part en part sans faire
aucune déchirure. 🗣️

« Fake news », « craques », les fausses nou-
velles n'ont rien de nouveau. Instrument de
déstabilisation des pouvoirs en place comme
Le Gazetier cuirassé en 1771, c'est aussi l'arme
du temps de guerre : des photographies de

guerre publiées dans la presse sont anti-
datées ; des articles colportent de fausses
informations. Ici, pendant la Grande Guerre,
L'Intransigeant insiste sur le caractère inof-
fensif des armes allemandes.

Les devoirs professionnels du journaliste

On nous communique de la part du « Syndicat des journalistes » :

Un journaliste digne de ce nom :

1° Prend l'entière responsabilité de tout texte qu'il publie sous sa signature ou sous un pseudonyme personnel ;

2° Tient la calomnie, la diffamation et toute accusation sans preuves pour les plus graves fautes professionnelles (Pour les délits de presse entachant l'honneur, il peut, même après avoir été condamné par la juridiction légale, faire appel devant le Conseil de discipline du Syndicat des journalistes qui sera qualifié pour lui rendre, devant ses confrères, son honorabilité de journaliste. De même, un journaliste absous avec des considérants comportant un blâme pourra être cité devant ce tribunal professionnel et frappé de disqualification) ;

3° N'a jamais été l'objet d'une sanction rendue par un tribunal d'honneur devant lequel la défense a été admise ou invitée à se présenter avec toutes les garanties d'impartialité. Appel pourra être fait, dans tous les cas, devant le tribunal professionnel ;

En matière de duel, l'objection de principe ou de conscience pourra être admise ;

4° N'accepte officiellement que des missions compatibles avec sa dignité de journaliste. Le présent code de l'honneur s'interdit

vicaire à Notre-Dame de la Chapelle, Marie Desgrange titulaire de deux Croix des 25 mai 1914 et 25 mai 1918, noine Desgranges maine religieuse, férencier dont le ment apprécié dans le monde, soldat brave, déjà titulaire de deux Croix des 23 mai 1914 et 23 mai 1918, Gireaudau, vicaire — Henri François (abbé François, p. de Beaupréau, diocèse de Laval, sergent au ...^e d'infanterie au Grand Séminaire, caporal au 52^e d'infanterie au Grand Séminaire, maréchal des logis (abbé Louis, maître de Chartres) ; — terie (abbé Paul, Laval) ; — Joseph (abbé Dupré, vicaire diocèse de Laval) cardier aumônier de la marine, vicaire à Coëssin, Eugène Blincau, aumônier de la marine (abbé Blincau, vicaire de Nantes) fourrier au ...^e d'infanterie au Grand Séminaire, Georges Réau, s. bis de zouaves, d'infanterie mentionnées à la Croix des 30 mai 1917 (abbé

1918

☛ Un journaliste digne de ce nom :

1° Prend l'entière responsabilité de tout texte qu'il publie sous sa signature ou sous un pseudonyme personnel. ☛

Syndicat des journalistes

Il y a 100 ans, en juillet 1918, *La Croix* publie un code d'honneur professionnel en dix points pour énoncer les droits et devoirs fondamentaux des journalistes. Responsabilité, discrétion, éthique, loyauté et reconnaissance

entre pairs, cette première charte marque la volonté du Syndicat des journalistes — fondé quatre mois plus tôt, en mars 1918 — d'initier une démarche de moralisation d'une profession à l'image altérée.

Cette exposition fait partie d'un propos d'ensemble consacré au journalisme.

25 modules vidéo d'environ 3 minutes exposeront à leur tour les questions posées à l'information tout au long de son histoire, de Théophraste Renaudot

en 1631 à la rédaction de la première charte d'éthique en 1918.

À titre d'exemples, deux numéros sont projetés en avant-première lors de ces Assises. L'un évoque « qu'est-ce que le journalisme ? », l'autre explore la délicate interrogation : « quelles sont les responsabilités de la presse ? »

Cette série sera diffusée sur l'antenne de franceinfo canal 27 au printemps et sera disponible sur l'offre numérique de franceinfo.

Ce choix d'un éclairage, par l'histoire, du fonctionnement du monde médiatique s'inscrit en droite ligne dans les missions du média global franceinfo, et plus largement du service public.

Il s'agit de contribuer, autant que faire se peut, à l'indispensable éducation aux médias que chaque citoyen appelle de ses vœux en ces temps où les dictionnaires les plus sérieux – celui d'Oxford en l'occurrence en 2016 – se voient contraints à répertorier le concept de « post-vérité ».

De plus, ce pas de côté pédagogique correspond au centenaire de la charte professionnelle des journalistes.

À l'instar de la présente exposition, ces modules ont été réalisés grâce au partenariat établi entre France Télévisions et RetroNews, le site de presse de la BnF. Voilà deux ans que ce dernier permet d'accéder chaque jour à des histoires, des connaissances, et de consulter en ligne des millions de pages d'archives de presse parues entre 1631 et 1945. Un vrai trésor.

Il est évident qu'un tel patrimoine se doit d'être exposé au plus grand nombre.